

La prise en compte de l'empreinte environnementale du numérique s'inscrit dans un contexte planétaire de lutte contre le changement climatique.

Les différentes études scientifiques actuelles estiment que le numérique est responsable de 2,1 à 3,9% des émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial.

L'extraction / fabrication d'un ordinateur de 2 kilos nécessite par exemple 800 kilos de matières premières et 1,5 tonne d'eau, sans oublier l'énergie dite « grise » nécessaire à ces étapes.

Face à l'empreinte environnementale croissante du numérique, la loi du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France, dite « loi REEN », s'adresse à tous les acteurs de la chaîne de valeur du numérique : professionnels du secteur, acteurs publics et consommateurs.



## LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE D'OSTRA

- **Réduire les achats d'équipements électroniques neufs** (téléphones, écrans, ordinateurs, consoles de jeux, serveurs, capteurs...).
- **Allonger la durée de vie des équipements** : il est plus important de mettre à jour les composants d'un équipement que de le remplacer.
- **Protéger et entretenir les équipements électroniques** (coques, housses de protection, sacs de transport..).
- **Privilégier l'achat d'équipements reconditionnés** : limite les impacts attribués à la fabrication et participe à la création d'emplois au sein de l'économie sociale.
- **Choisir les équipements électroniques de qualité**, durables, évolutifs, modulables (*indice de durabilité remplacera l'indice de réparabilité en 2024*) avec une garantie longue, idéalement 7 ans.
- **Privilégier les équipements éco-labellisés** : garantit la qualité écologique et la qualité d'usage (*facilité de réparation, disponibilité des pièces détachées...*).
- **Paramétrer les équipements** : activer et réduire le délai de mise en veille, désactiver par défaut les économiseur d'écran, automatiser l'extinction de certains équipements aux heures d'inutilisation.
- **Réduire les impacts liés à la messagerie** : réduire les courriels entrants et sortants en limitant le nombre de destinataires, prioriser l'écriture au format texte brut, avoir une signature sobre, limiter la taille des pièces jointes et diminuer le temps de conservation des messages en mettant en place un système de liens vers des espaces de stockage.
- **Paramétrer les imprimantes par défaut en mode éco** et sensibiliser les usagers à l'impression éco-responsable (*recto-verso, papier neuf ou recyclé avec un ecolabel...*), imprimer le moins possible et uniquement en cas de nécessité absolue.
- **Débrancher les écrans non utilisés** : pour réduire la consommation énergétique numérique.
- **Trier et collecter séparément les consommables** : au-delà des bénéfices environnementaux, ces opérations favorisent la réutilisation et le recyclage des matières premières et évitent leur perte, dans une optique d'économie circulaire.